

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2016**

Affichage le 19 avril 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

*_*_*_*_*_*

Etaient présents : D. Dubonnet – Y. Fétaz – F. Mauduit - ME. Girerd-Potin — G. Brulfert - M. Rodier - M. Gelloz - JJ. Garcia - JP. Noraz – P. Fontanel - G. Mongellaz - V. Vives - N. Laumonier - AM. Folliet — JP. Coudurier ---- B. Ancenay - F. Allemand

Excusés : M. Gontier— A. Gazza - S. Selleri - M. Deganis - F. Antonioli qui ont donné respectivement procuration à Y. Fétaz – D. Dubonnet – B. Ancenay – F. Allemand – JP. Coudurier

Absents : C. Merloz – B. Parendel - AC. Thiebaud - E. François – M. Coiffard

Guillaume Brulfert a été élu secrétaire de séance.

**_*_*_

Le Procès-Verbal du 14 mars 2016 est adopté à l'unanimité

**_*_*_

I – 1 Approbation des comptes de gestion 2016

Monsieur Fontanel, informe le conseil municipal que le compte de gestion du Trésorier-Payeur Général (TPG) est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le TPG avant d'être transmis au Maire ; il est ensuite soumis au vote du conseil municipal qui arrête les comptes.

- Considérant que les Comptes de Gestion correspondent aux Comptes Administratifs 2015,
- Considérant les budgets primitifs et supplémentaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats pour les comptes de la Commune, les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les comptes de gestion 2015 sans observation ni réserve.

I – 2 Vote des comptes administratifs 2015

Monsieur Fontanel informe le conseil municipal que vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le maire, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

M. COUDURIER regrette que le détail du compte administratif par compte n'ait pas été fourni avec la convocation, même s'il avait été transmis au précédent Conseil.

Sur les dépenses, il dénonce un effet de trompe l'œil en matière d'économie, du fait d'une conjoncture favorable notamment en matière d'économie d'énergie.

Dans le détail, l'évolution entre 2014 et 2015 de l'entretien des terrains (37 à 19 k€), de bâtiments (82 à 76 k€) et de voie et réseaux (de 111 à 67 k€) : ces chiffres lui apparaissent anormalement bas et préoccupants.

Sur les recettes, la revalorisation des bases de 0.9% alors que l'inflation était nulle, s'ajoutant à la hausse des taux de 2% contribue également au résultat d'exercice.

In fine, l'excédent de fonctionnement est le 4^{ème} meilleur résultat depuis 2008 et le virement à la section d'investissement est le 2^{ème} plus faible depuis 2008.

Il n'identifie pas de direction claire, si ce n'est le coup de frein sur les dépenses de personnel.

M. Le Maire rappelle l'excellence des finances communales et note une contradiction entre le fait de se féliciter d'une baisse de charge de personnel et critiquer la baisse des charges de fonctionnement.

M. FONTANEL rappelle que les impôts n'augmenteront pas malgré la baisse de dotations, qui ne peut être balayée d'un revers de main.

Considérant les comptes de gestion transmis par la Trésorerie correspondant aux Comptes Administratifs 2015,

Considérant l'exécution des budgets communaux pour l'année 2015, synthétisé ci-après :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	862 429,00	759 337,48	0,00	0,00	103 091.52
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 671 139,00	1 629 491,64	0,00	0,00	41 647.36
014	Atténuations de produits	91 476,00	82 811,51	0,00	0,00	8 664.49
65	Autres charges de gestion courante	241 923,00	233 773,98	0,00	0,00	8 149.02
Total des dépenses de gestion courante		2 866 967,00	2 705 414,61	0,00	0,00	161 552.39
66	Charges financières	38 479,00	25 005,63	5 589,52	0,00	7 883.85
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	67,60		0,00	932.40
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 921 446,00	2 730 487,84	5 589,52	0,00	185 368.64
023	Virement à la section d'investissement (2)	426 131,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	169 000,00	186 719,50			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		595 131,00	186 719,50			408 411.50
TOTAL		3 516 577,00	2 917 207,34	5 589,52	0,00	593 780.14
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	33 650,00	39 403,85	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	412 663,00	373 208,76	33 272,51	0,00	6 181.73
73	Impôts et taxes	2 397 369,00	2 410 662,34	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	581 246,00	585 801,67	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	58 000,00	57 219,04	0,00	0,00	780.96
Total des recettes de gestion courante		3 482 928,00	3 466 295,66	33 272,51	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 379,00	33 119,68	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)	7 270,00	7 270,01			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 506 577,00	3 506 685,35	33 272,51	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	10 000,00	11 545,77			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00	11 545,77			0,00
TOTAL		3 516 577,00	3 518 231,12	33 272,51	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	41 600,00	24 906,59	0,00	16 693,41
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 017 185,00	464 393,92	194 475,48	358 315,60
	Total des dépenses d'équipement	1 058 785,00	489 300,51	194 475,48	375 009,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	251 056,00	209 868,81	0,00	41 187,19
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00			
	Total des dépenses financières	266 056,00	209 868,81	0,00	56 187,19
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 324 841,00	699 169,32	194 475,48	431 196,20
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	10 000,00	11 545,77		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	299 825,05	289 167,90		10 657,15
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	309 825,05	300 713,67		9 111,38
	TOTAL	1 634 666,05	999 882,99	194 475,48	440 307,58
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 870,00	33 075,97	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 870,00	33 075,97	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	545 123,23	650 226,70	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	514 920,45	514 920,45	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	432,09	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 482,00	17 481,73	0,00	0,27
024	Produits de cessions	776 420,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 853 945,68	1 183 060,97	0,00	670 884,71
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 863 815,68	1 216 136,94	0,00	647 678,74
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	426 131,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	169 000,00	186 719,50		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	299 825,05	289 167,90		10 657,15
	Total des recettes d'ordre d'investissement	894 956,05	475 887,40		419 068,65
	TOTAL	2 758 771,73	1 692 024,34	0,00	1 066 747,39
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	52 081,86			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	149 074,29	144 531,60	0,00	0,00	4 542,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		149 074,29	144 531,60	0,00	0,00	4 542,69
66	Charges financières	11 074,27	9 029,34	0,00	0,00	2 044,93
67	Charges exceptionnelles	1,91	1,91	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		160 150,47	153 562,85	0,00	0,00	6 587,62
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	1 236 927,77	1 236 927,77			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 236 927,77	1 236 927,77			0,00
TOTAL		1 397 078,24	1 390 490,62	0,00	0,00	6 587,62
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	32 302,00	25 714,38	0,00	0,00	6 587,62
75	Autres produits de gestion courante	127 848,47	127 848,47	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		160 150,47	153 562,85	0,00	0,00	6 587,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 236 927,77	1 236 927,77	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 397 078,24	1 390 490,62	0,00	0,00	6 587,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 397 078,24	1 390 490,62	0,00	0,00	6 587,62
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 475 119,85	0,00	0,00	1 475 119,85
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	901 519,68	762 038,00	88 630,76	50 850,92
Total des dépenses d'équipement		2 376 639,53	762 038,00	88 630,76	1 525 970,77
21	Immobilisations corporelles	0,00	708 699,85	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 161,99	33 161,99	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	377 346,43	377 346,43	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		410 508,42	1 119 208,27	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 787 147,95	1 881 246,27	88 630,76	817 270,92
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	212 400,00	212 400,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		212 400,00	212 400,00		0,00
TOTAL		2 999 547,95	2 093 646,27	88 630,76	817 270,92
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 790,18	150 971,18	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 790,18	150 971,18	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	24 513,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	3 501 420,00		0,00	
Total des recettes financières		3 501 420,00	24 513,00	0,00	3 476 907,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 538 210,18	175 484,18	0,00	3 362 726,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 236 927,77	1 236 927,77		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	212 400,00	212 400,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 449 327,77	1 449 327,77		0,00
TOTAL		4 987 537,95	1 624 811,95	0,00	3 362 726,00

Le Maire se retire ; Mme Fétaz, adjointe, est désignée présidente de l'assemblée et met au vote les comptes administratifs présentés.

Le vote et le pouvoir du Maire ne sont pas exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 6 voix contre (JP. Coudurier – S. Selleri – M. Deganis – B. Ancenay – F. Allemand – F. Antonioli) approuve les Comptes Administratifs 2015 présentés et détaillés en séance.

20h15 M. FONTANEL se retire et donne pouvoir à Mme RODIER.

M. le Maire revient.

I – 3 Réfection des courts de tennis – convention de financement

Monsieur Garcia informe le conseil municipal que les courts de tennis municipaux sont utilisés par le club de tennis, association communale loi 1901.

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2014 et 2015, afin de maintenir la pratique du sport sur le territoire communal ainsi que son rayonnement à l'échelle intercommunale, la commune prévoit la réfection de trois courts de tennis (rebouchage des surfaces et peinture).

Le bénéfice de l'activité permet au club de prendre en charge les travaux à hauteur de son coût estimé à 8 834.40 € HT. Ce coût prévisionnel sera réajusté en fonction du coût définitif de travaux HT.

M. GARCIA rapporte les difficultés posées au club par l'état des terrains, et ses échanges avec le Président. Compte tenu des saines finances et de la renommée du club, il soutient la proposition présentée.

M. COUDURIER demande depuis quand les courts n'ont pas été refaits.

Concernant la surconsommation, M. GARCIA indique qu'une sonde défectueuse a été changée et qu'un rappel a été fait aux adhérents sur l'attention à porter aux consommations.

Vu le projet présenté en séance,

Considérant l'intérêt communal à améliorer ses équipements sportifs pour tous les publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à signer la convention de financement avec le club de tennis pour la réfection de trois courts de tennis.

I – 4 Redevance d'occupation d'une parcelle communale par les Ecuries de Boigne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées E449 et D253 d'une surface de 14542 m² sur la plaine de l'Albanne. Fauchés régulièrement, ces terrains présentent un potentiel de pâture intéressant les écuries de Boigne.

La présence de chevaux et l'activité équestre sur le site, conditionnée à la mise en place de clôtures et au respect de la réglementation en vigueur, permettra de limiter l'entretien courant.

L'autorisation d'occuper le domaine public peut être attribuée à titre précaire, révocable et contre paiement d'une redevance. Cette dernière tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation : son montant est fixé par le conseil municipal.

M. le Maire signale que des terrains communaux doivent être ajoutés au droit de la rue François Miège en rive

droite de l'Albanne complément du terrain indiqué au plan.

Concernant l'euro symbolique, le retour sur les animations communales est bien précisé à l'article 5.

Considérant que l'occupation visée contribue directement à assurer la conservation du patrimoine communal,

Vu l'article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'occupation des parcelles E449 et D253, domaine public communal, par les Ecuries de Boigne selon la convention présentée en séance,

- fixe le montant de la redevance afférente à hauteur de 1 euro.

I – 5 IRVE SAVOIE – Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques et Hybrides – Engagement de gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et de transmission des données d'utilisation

M. Brulfert informe le conseil municipal la délibération par laquelle a été sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre du programme Véhicule du futur (Programme des Investissements d'Avenir opéré par l'ADEME) pour aider à financer les bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides qui seront installées sur notre territoire. Ainsi, le dossier savoyard de candidature a fait l'objet d'un collectif rassemblant 5 EPCI et 10 communes, ces dernières étant regroupées derrière le SDES.

Le dossier a été déposé le 14 décembre dernier, a reçu un avis favorable du Comité de Pilotage du Programme Véhicules du Futur le 22 janvier, et fait l'objet d'une décision positive du premier Ministre en date du 27 janvier 2016. Les conventions corrélatives sont en cours de signature. Toutefois, elles prévoient qu'aucun versement de l'aide ne pourra être effectué tant que le bénéficiaire n'aura pas remis à l'ADEME la décision de l'assemblée délibérante de la collectivité sur le territoire de laquelle seront déployées la ou les bornes, actant l'engagement de cette dernière d'assurer, dans les six (6) mois suivant la notification de la Conventionⁱ, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et ce pendant une durée minimale de deux (2) ans.

En outre, afin d'anticiper les changements et d'adapter l'offre à la demande, les bénéficiaires de l'aide de l'Etat doivent s'engager, sauf impossibilité démontrée, à fournir à l'ADEME les données d'utilisation et de fréquentation des infrastructures de recharge pendant une durée d'exploitation de 2 ans à compter de la fin du projet de déploiement. Il me paraît utile de préciser ici que lesdites données pourront également être mises de manière pérenne à la disposition d'autres dispositifs publics, éventuellement locaux, de manière qu'en les combinant avec d'autres données, elles concourent à l'amélioration de futurs projets publics, collectifs ou d'innovation.

Pour la Savoie, ledit projet de déploiement doit s'achever fin 2017. Les deux engagements précédemment décrits doivent donc être pris sur une période courant de la date de mise en service des premières bornes en Savoie jusqu'à la fin de l'année 2019.

M. le Maire confirme que le dispositif est bien compatible à la zone bleue (temps de charge moyen inférieur à 4h).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- dit que les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, bénéficieront de la gratuité du stationnement sur la commune, pour ceux des emplacements qui sont gérés directement par la collectivité, et ce pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de la présente délibération et au moins jusqu'au 31 décembre 2019.

- dit qu'afin d'anticiper les changements et d'adapter l'offre à la demande, les données d'utilisation et de fréquentation des infrastructures de recharge seront fournies à l'ADEME ou son substitut représentant l'Etat pendant une durée d'exploitation de 2 ans à compter de la fin du projet de déploiement, soit à compter de la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2019. Lesdites données pourront également être mises de manière permanente à la disposition d'autres dispositifs publics, éventuellement locaux, de manière qu'en les combinant avec d'autres données, elles concourent à l'amélioration de futurs projets publics, collectifs ou d'innovation.

I – 6 Demande de subvention à la DRAC – logiciel de gestion de la bibliothèque

Mme Mongellaz informe le conseil municipal que par délibération du 26/11/2015, la Commune sollicitait de la D.R.A.C une subvention pour mise en œuvre d'un système de gestion informatisé des fonds culturels et d'un portail internet (logiciel de gestion de la bibliothèque).

Au terme d'une consultation groupée, associant la Motte Servolex et Barberaz, et coordonnée par Chambéry, l'analyse des offres conduit à retenir :

- le prestataire : BIBLIBRE - 13006 MARSEILLE
- participation de Barberaz : 4 991.5 € HT soit 5 855 euros TTC (licences, mise en œuvre, formation). Le coût de maintenance et d'hébergement sera de 1 920 € TTC pour une durée de 3 ans (soit 640 € TTC/an, contre 1 204 € actuellement).

M. le Maire souligne l'intérêt en termes de fonctionnement pour les communes participant au groupement.

Mme MONGELLAZ précise qu'il n'y a pas de licence et que le logiciel sera hébergé par le prestataire et confirme qu'il sera possible, à terme, d'emprunter les livres d'autres bibliothèques, notamment de l'espace Malraux.

M. ALLEMAND note que certaines mutualisations font des avancées positives : l'accès partagé aux documents et la réduction du coût de fonctionnement étant positif.

M. le Maire rappelle que tous les Maires ont demandé à démontrer l'avantage à mutualiser financièrement avant toute chose car cela n'est pas le cas pour tout sujet. Il évoque l'achat mutualisé d'une balayeuse qu'il envisage en lien avec Saint-Baldoph et les autres communes du canton.

Suite à cette précision et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **confirme sa demande de subvention à la D.R.A.C d'un montant le plus élevé possible jusqu'à 50% du montant d'acquisition et de mise en œuvre du système de gestion informatisé des fonds culturels et du portail internet par le prestataire BIBLIBRE ;**

- **autorise le Maire ou son représentant à signer les documents constitutifs du dossier de demande de subvention ;**

- **demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;**

- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.**

II – 1 IRVE SAVOIE – Mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES

Monsieur Brulfert informe le conseil municipal que dans le cadre du schéma national d'électromobilité et de sa déclinaison sur le territoire du département de la Savoie, les comités syndicaux du SDES des 8 décembre 2015 et 9 février 2016, ont validé diverses dispositions concernant ce dossier, rappelées ci-après :

- Assurer la coordination administrative pour la gestion du dossier unique de subvention avec l'ADEME, pour le compte des six entités publiques engagées dans ce dossier : la communauté d'agglomération de Chambéry (Chambéry Métropole), la communauté de communes du Cœur des Bauges, la communauté de communes du Cœur de Savoie, le syndicat mixte ALPESPACE, le syndicat mixte SYPARTEC (Savoie TECHNOLAC) et le SDES ;

- Assurer la maîtrise d'ouvrage par mandat des seules 10 communes engagées dans ce dossier sous l'égide du SDES, pour la fourniture, la pose et le raccordement de 17 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur leurs territoires, lesdites communes conservant après réception des travaux la propriété des ouvrages constitués ; dans le dossier transmis à l'ADEME, les communes et la répartition des bornes pour chacune d'elles sont : ALBERTVILLE (3 bornes), BARBERAZ (1 borne), BARBY (1 borne), CHALLES LES EAUX (1 borne), CHAMBERY (4 bornes), COGNIN (1 borne), LA MOTTE SERVOLEX (1 borne), LA RAVOIRE (1 borne), LE BOURGET DU LAC (2 bornes), SAINT ALBAN LEYSSE (2 bornes) ;

- Donner délégation au Président du SDES pour la mise en œuvre de ces dispositions, notamment la mise en place et la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière à passer avec chacune des 10 communes précitées, ainsi que la signature de l'adhésion au groupement de commandes à constituer et de la convention de groupement afférente ;

- Participer pour le compte des 10 communes agissant sous l'égide du SDES au Comité de Pilotage, aux commissions ad hoc, et au groupement de commandes constitué avec les autres entités publiques précitées pour la fourniture, la pose, et le raccordement de ces bornes.

Compte tenu des expériences d'installation de bornes publiques de recharge déjà réalisées (Vendée, Indre et Loire...), ou en cours d'installation comme le marché passé conjointement par cinq syndicats d'énergie rhônalpins récemment, le principe retenu par les six entités publiques précitées est d'installer des bornes de type C équipées chacune au minimum de deux prises à recharge « accélérée » de type 2 (2 x 22 KVA) avec recharge simultanée possible de deux véhicules, et de deux prises à recharge normale de type E/F (2 x 3 KVA) pour des véhicules deux-roues motorisés ou non.

Le coût de l'investissement initial de chaque borne est estimé actuellement à 12 000 € HT, avec une participation de l'ADEME plafonnée à 6 000 € HT par borne, le SDES assurant les prestations administratives et techniques liées à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux pour le compte des 10 communes précitées.

Ce coût d'investissement initial comprend : la fourniture et pose de la borne, les coûts de génie civil associés, le raccordement sur le réseau de distribution publique d'électricité ou sur un équipement public communal, les équipements techniques embarqués dans la borne d'ordre électrique, informatique, télécommunication, monétique, ainsi que les éléments permettant la relation avec les usagers : clavier, écran,...

Ce coût initial ne comprend pas les coûts inhérents au fonctionnement de la borne dès sa mise en service : maintenance technique et « logicielle » des bornes et de la supervision, adhésion à une plate-forme d'interopérabilité, location éventuelle d'un terminal bancaire,... Estimés à environ 1000 € TTC/an par borne, ces coûts pourront être couverts par la recette du service.

Le financement de chaque borne installée dans les communes agissant sous l'égide du SDES est intégralement à la charge de la commune, déduction faite de la subvention par borne plafonnée de l'ADEME mentionnée ci-dessus.

Les modalités juridiques, administratives et budgétaires de cette opération entre la commune et le SDES sont détaillées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière adossée à la présente délibération.

M. le Maire indique que les coûts de fonctionnements seront pris en charge par les recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- prend en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC liés à l'investissement initial d'installation d'une ou plusieurs bornes installées par le SDES, déduction faite de la subvention par borne de l'ADEME plafonnée à 6 000 € qui sera perçue par le SDES et remboursée à la commune à la suite ;
- prend en charge dès la mise en service de chaque borne, l'ensemble des coûts TTC de fonctionnement associés et listés de manière non exhaustive : maintenance technique et « logicielle » des bornes et de la supervision, monétique, adhésion à une plate-forme d'interopérabilité, frais de fonctionnement liés à l'abonnement à un contrat d'électricité et à sa consommation afférente ;
- met en place les procédures juridiques et administratives (régie de recettes,...) afin de percevoir les crédits issus de l'utilisation des bornes par les usagers ;
- prévoit au budget les crédits correspondant aux dépenses d'investissement et de fonctionnement précitées ou mentionnées dans la convention présentée en séance.

II – 2 Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

Mme Fétaz informe le Conseil municipal :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.
- transmet au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

III – Questions diverses

M. le Maire revient sur les succès d'animations du Week-end :

- 1^{er} Festival « Atoujeux » attirant plus de 800 personnes.
- Tournoi de pétanque,
- Barbarock
- Expo photo (une autre démarrant fin avril)
- Don du sang (participation en baisse et programmation de date complexe).

M. ALLEMAND s'est procuré le bulletin trimestriel de Bassens : il le laisse pour que chacun constate la place laissée à l'expression minoritaire. Les quelques lignes réservées à la minorité dans les publications municipales de Barberaz ne permettent pas d'exprimer correctement des idées. Il regrette amèrement cette situation et souhaite que le poids démocratique de la minorité soit représenté.

M. le Maire indique, qu'auparavant, il n'y avait pas de place à l'expression minoritaire.

M. COUDURIER insiste qu'avec 700 caractères, il passe plus de temps à respecter cette limite qu'à exprimer une idée. Il rappelle que l'expression de la minorité dans une publication municipale est prévue par la loi. Il indique également que dans le mandat 2002-2008, la minorité ne souhaitait pas user de ce droit.

M. GARCIA attire l'attention sur l'hommage rendu à Mme Chantal MAUDUIT. Cette soirée lui a apporté beaucoup de chose et il est fier que la commune accueille un bâtiment au nom de personne remarquable. Il propose qu'un travail spécifique soit conduit avec le CMJ autour d'elle.

Mme FOLLIET évoque ses échanges avec M. MAUDUIT au sujet d'un hommage, dans la perspective de la commémoration de sa disparition.

M. le Maire demande à faire paraître au fond bibliothécaire le livre sur la vie de Mme Chantal MAUDUIT.

M. le Maire rapporte la signature du contrat de mixité social et ses échos positifs.

Il évoque ses échanges avec la Sasson et les avantages du conventionnement dans le parc privé, levier non négligeable auquel contribue cet organisme.

La séance est levée à 21h15
